

28 mai 2013

**Sommaire : point d'étape de la mission pour l'anticipation et l'accompagnement des évacuations de campements : rencontre avec le Premier ministre, stratégie européenne, crédits d'ingénierie, travail et emploi, lutte contre l'exclusion et la traite des êtres humains...**

## agenda

### Lundi 10 juin à Paris

Comité de pilotage interministériel de la mission pour l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation de campements

### Mercredi 19 juin à Paris

Journée nationale d'échanges des correspondants « points de contact départementaux » de la mission pour l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation de campements

### Mercredi 26 juin à Paris

Groupe national de suivi (associations / administrations) de la mission pour l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation de campements

### Vendredi 27 septembre à Paris

Journée nationale d'échanges à l'Assemblée nationale sur les problématiques liées à la mise en œuvre de la circulaire interministérielle du 26 août 2012

## édito



Lors de la rencontre que leur a accordée le Premier ministre le 14 mai dernier, les associations ont fait part de leur préoccupation face aux difficultés de mise en œuvre de la circulaire du 26 août 2012. Le Premier ministre a rappelé sa détermination et celle du Gouvernement à réussir cette nouvelle politique en faveur des personnes vivant dans ces campements. Depuis presque un an, je m'emploie, avec mon équipe, à trouver des relais, à promouvoir des approches favorisant l'intégration mais aussi un travail étroit avec les pays d'origine. La nouvelle contribution française à la stratégie européenne, en cours de concertation, illustre bien cette double dimension, travail en France et en Roumanie. La coopération décentralisée est essentielle, la mise en œuvre de l'accord signé l'été dernier à Bucarest par les ministres de l'intérieur et des affaires européennes en est un élément. Je n'oublie pas pour conclure les 39 projets d'ingénierie d'ores et déjà financés et le rendez-vous prévu le vendredi 27 septembre pour faire le bilan, un an après, de la mise en œuvre de la circulaire.

**Alain Régnier**

Préfet, Délégué interministériel pour  
l'hébergement et l'accès au logement

## Rencontre du Premier ministre avec les associations

Le Premier ministre a reçu, le 14 mai dernier plusieurs collectifs d'associations, concernant l'application de la circulaire du 26 août 2012 relative à l'insertion et l'accompagnement des familles vivant dans les bidonvilles et campements illicites. Il a rappelé la ligne politique équilibrée du gouvernement : premièrement, un partenariat étroit avec le gouvernement roumain, deuxièmement, la nécessité de procéder à l'évacuation des campements illicites, notamment quand la situation sanitaire ou de sécurité l'exige ; enfin, le respect de la circulaire sur l'anticipation de ces évacuations, associée à une volonté de mener une véritable politique d'intégration pour les familles qui ont vocation à rester en France, en rompant définitivement avec la stigmatisation d'une population en proie à la misère.



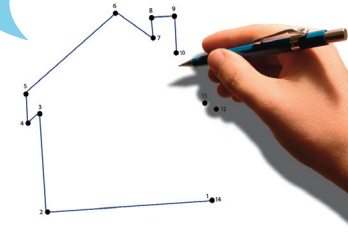
photos : service presse PM - Matignon



## Actualisation de la contribution française à la stratégie européenne d'inclusion des Roms

Dans le cadre de la communication de la Commission européenne du 5 avril 2011 et des conclusions du Conseil de l'UE du 19 mai 2011, la France élabore une nouvelle contribution nationale à la stratégie européenne d'inclusion des Roms. Cette nouvelle stratégie s'inspirera de la circulaire du 26 août 2012 et ne concernera, à l'inverse de la précédente stratégie de février 2012, que les habitants des campements illicites et non les gens du voyage. Traduisant la nouvelle impulsion gouvernementale de l'été 2012, le projet de stratégie, actuellement en cours d'élaboration, vise la résorption des campements illicites d'ici fin 2016 et l'accès de tous au droit commun. Tout en rappelant que le terme de « Roms » utilisé par l'Union Européenne renvoyait à une notion ethnique inopérante en droit français, le projet

de stratégie prend en compte le besoin de faire changer les regards sur ces populations victimes de stéréotypes et de discriminations. Il insiste, en outre, sur la nécessité de développer les solidarités dans l'espace européen et d'assurer un dialogue continu entre les différents acteurs de cette politique. A partir d'un document de base élaboré par la Dihal et le Secrétariat général aux affaires européennes, les administrations centrales de l'État concernées ont toutes apporté, au cours du mois de mai, leurs contributions et amendements. Une phase de consultation des acteurs associatifs et des élus locaux du réseau des élus volontaires de la Dihal devrait débuter fin mai avant que la nouvelle stratégie soit définitivement transmise à la Commission européenne au cours de l'été.



## Brèves

### Travail et emploi

La majorité des populations migrantes vivant dans les campements illicites étant d'origine roumaine et bulgare, leur emploi salarié est soumis à autorisation de travail jusqu'au 31/12/2013. La France a mis en place trois mesures en vue de faciliter la délivrance d'une autorisation de travail et de simplifier la procédure d'instruction : l'extension à 291 du nombre de métiers pour lesquels la situation de l'emploi n'est pas opposable à l'employeur d'un ressortissant roumain ou bulgare (arrêté du 1er octobre 2012) ; la suppression de la taxe versée par l'employeur à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) ; la suppression de l'obligation pour le salarié de passer une visite médicale auprès de ce même office. Enfin, la circulaire du 30 janvier 2013 du ministre du travail, facilite l'accès aux services de Pôle Emploi des ressortissants Roumains et Bulgares. L'ensemble de ces mesures a permis une progression de 56,5% du nombre d'autorisations de travail des ressortissants bulgares et roumains entre juin et décembre 2012.

### Lutte contre la traite des êtres humains

La Dihal a engagé un travail pour la protection des mineurs et la lutte contre la traite des êtres humains en lien avec la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains. La secrétaire générale de cette mission interviendra lors du comité de pilotage interministériel qui réunira les administrations associées le 10 juin prochain.

### Lutte contre les discriminations

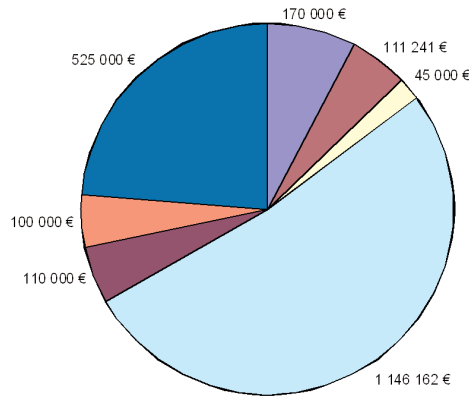
La Dihal, en concertation avec un groupe de travail dédié, a engagé depuis le début de l'année 2013 un travail sur les stéréotypes et les représentations négatives dont peuvent être l'objet les habitants des campements illicites. Cette action devrait être amplifiée par le lancement prochain d'un plan global s'appuyant sur les outils de la campagne Dosta! du Conseil de l'Europe. Le lancement de ce plan de communication sera l'un des points à l'ordre du jour du prochain comité de pilotage interministériel, le 10 juin 2013 à la Dihal.

### Coopération franco-roumaine : mise en oeuvre de l'accord entre l'Ofii et le gouvernement roumain

Déclinaison opérationnelle de l'accord signé à l'été 2012 par les ministres de l'intérieur et des affaires européennes et le gouvernement roumain visant à soutenir la réinsertion de 80 familles vivant en France et souhaitant se réinstaller en Roumanie, un accord de coopération sera signé le 27 mai prochain par Nantes Métropole et des collectivités roumaines. Le ministère de l'intérieur a en outre lancé un appel aux collectivités locales pour repérer et identifier les projets potentiellement concernés par l'accord. La DIHAL, en lien étroit avec l'OFII et l'ambassade de France en Roumanie, fera un point sur ce dossier avant l'été puis lors de la journée nationale du 27 septembre prochain.

## Crédits dédiés pour l'ingénierie des campements illicites et des squats

La circulaire interministérielle du 4 janvier 2013 (relative aux premières dispositions pour 2013 du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale en faveur de l'hébergement et de l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées et aux projets territoriaux de sortie de l'hiver) a prévu des crédits dédiés pour l'anticipation et l'accompagnement des évacuations de bidonvilles et grands squats. Ces crédits s'élèvent à 4 millions d'euros et sont prioritairement fléchés vers les régions qui concentrent le plus grand nombre de campements (Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, PACA, Languedoc-Roussillon et Aquitaine). 39 projets proposés par 9 régions ont ainsi été reçus et instruits. 2 comités de pilotage réunissant la DGCS, la DHUP et la Dihal ont eu lieu les 5 et 29 avril derniers et un prochain comité se tiendra le 10 juin. Ces projets concernent principalement les actions suivantes : diagnostic global et individualisé de la situation de chacune des familles, des personnes isolées, et repérage des personnes les plus fragiles, accompagnement social global et individualisé des personnes concernées (accès aux droits, prise en charge scolaire, parcours de soins, accès à l'emploi, etc.), accompagnement des personnes ou familles vers des formes d'habitat pérenne, notamment via la mise en oeuvre de Maîtrises d'oeuvre urbaine et sociale (Mous). A ce jour, le montant total accordé est de 2,2 millions d'euros réparti entre 9 régions. Parmi les projets représentatifs déposés par les préfets de région, on peut noter : en Ile-de-France, la réalisation de diagnostics sur 90 campements ; un accompagnement social et réinstallation de familles sur des sites aménagés à Loos, Villeneuve d'Asq, Roubaix et Lille (Site de la porte d'Arras) ; la mise en place d'équipes projets dédiées au sein des villes de Strasbourg, Toulouse, Montpellier et Bordeaux sous la forme de Mous ; des actions d'accompagnement et MOUS avec des opérateurs associatifs sur de nombreux territoires : Choisy-le-Roi, Triel-sur-Seine, Dijon



Montant total : 2 207 403 euros

- ALSACE
- AQUITAINE
- BOURGOGNE
- IDF
- LANGUEDOC ROUSSILLON
- MIDI-PYRENNES
- NPDC



La lettre d'information de la Dihal est une publication du délégué interministériel pour l'hébergement et l'accès au logement

Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement - METL - Dihal  
244, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris

Responsable de la publication : Alain Régnier, Préfet, délégué interministériel  
Rédacteur en chef : Manuel Demougeot, directeur de cabinet

Ont collaboré à ce numéro : Charles Adrianssens, Zahra Boudjemai-Kalisz, Anne Cinget, Pierre-André Clément, Dominique Devin-Mauzard, Guillaume Nungesser, Said Issack.

ISSN n° 2115 - 4163

la lettre d'information de la Dihal  
hors série n°6 - 28 mai 2013

Premier ministre / ministère de l'Égalité des territoires et du Logement

Premier ministre  
Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement